

En désespoir de cause, la présidente de l'IPFP a été contrainte de demander publiquement au premier ministre d'intervenir.

Lorsqu'une ministre responsable des négociations avec différents groupes d'employés de la fonction publique est «trop occupée» ou «trop fatiguée» pour les rencontrer, c'est aussi, à mon avis, qu'elle est trop fatiguée pour occuper son poste.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

OTTAWA—LE TRANSPORT EN COMMUN PENDANT LES HEURES DE POINTE

M. W. R. Bud Jardine (Northumberland—Miramichi): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement de l'Ontario a annoncé qu'il envisagerait de créer des pouvoirs d'urgence à utiliser en période de grave pollution, et notamment de restreindre l'utilisation de véhicules, en raison de la quantité extrêmement élevée d'ozone dans l'air la semaine dernière à Toronto.

Je porte ce problème à l'attention de la nation entière, car, comme des Canadiens d'un bout à l'autre du pays visiteront notre belle capitale nationale, j'estime que la ville d'Ottawa devrait s'inspirer de l'exemple de la capitale de la Turquie, Ankara, qui, dans le but de réduire la pollution causée par les véhicules, offre à ses habitants le transport en commun gratuit pendant les heures de pointe le matin et le soir. Ottawa semble avoir adopté la solution inverse en doublant le tarif de ce service pendant la même période.

Je pense que la capitale devrait prendre les devants et montrer qu'elle se soucie de la santé des Canadiens en suivant l'exemple de la Turquie.

* * *

● (1415)

LE PARLEMENT

HOMMAGE À UNE EMPLOYÉE DE LA BIBLIOTHÈQUE À LA RETRAITE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au nom de tous les députés de tous les partis représentés à la Chambre pour rendre hommage à Peggy Moxon, employée de la Chambre des communes pendant 20 ans, qui a pris sa retraite il y a quelques semaines. Elle travaillait à la succursale de l'édifice Confédération de la Bibliothèque du Parlement.

Comme tous les députés peuvent en témoigner, elle a fait montre d'une grande courtoisie et d'un zèle infatigable dans l'exercice de ses fonctions, dispensant bien des conseils et effectuant beaucoup de recherches pour le compte de tous les députés, elle a su servir efficacement la Chambre et, par voie de conséquence, le peuple canadien. Elle a déjà quitté son poste

Article 21 du Règlement

au Parlement, mais je sais que tous les députés voudront se joindre à moi et aussi à vous, monsieur le Président, pour la remercier sincèrement de ses bons et loyaux services, la complimenter sur sa retraite et lui offrir tous nos vœux de bonheur dans les années à venir.

Des voix: Bravo!

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE PROJET D'ACHETER DES SOUS-MARINS À PROPULSION NUCLÉAIRE

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, «chaque sous-marin nucléaire peut remplacer trois destroyers ou trois sous-marins à propulsion classique... Ils peuvent être terminés à temps et dans les limites du budget de 8 milliards de dollars du gouvernement».

Cette approbation retentissante de la politique d'achat du gouvernement conservateur pour la marine émane de l'honorable J.-J. Blais qui n'est autre que l'ancien ministre libéral de la Défense nationale.

Il est réconfortant de constater qu'au moins un libéral est capable de se rendre à l'évidence, et nous lui souhaitons de gagner la bataille qu'il livre pour que le bon sens l'emporte sur l'opposition stupide de ses anciens collègues du parti libéral.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LES SERVICES MÉDICAUX DE LA NATION NISHNAWBE-ASKI

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, la nation Nishnawbe-Aski du nord de l'Ontario s'est plainte de la façon dont sont traitées ses demandes d'approbation des programmes de santé adressées à la Direction générale des services médicaux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. On n'a en effet approuvé que 240 000 \$ des 875 000 \$ qu'elle a demandés pour cette année. On n'a autorisé aucun programme nouveau et on a imposé des réductions à tous les programmes existants.

Toutefois, quand il s'agit pour la Direction générale des services médicaux d'approuver des contrats émanant d'autres fournisseurs de services de santé, un régime différent semble s'appliquer.

Les Nishnawbe-Aski se disent outrés de voir qu'il n'y a eu aucune consultation des usagers eux-mêmes des services de santé, qu'on n'a fait aucun effort sérieux pour répondre aux inquiétudes et aux besoins exprimés par cette première nation, et enfin que de fortes hausses sont accordées à d'autres organismes contractants alors que les demandes émanant des premières nations elles-mêmes sont traitées de cette façon très rigoureuse.